DLP 22-4-80320774

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 184 - 11 Avril 1980

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, *sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles"* dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits (quel que soit l'appareil applicateur utilisé) sur :

- les arbres fruitiers ainsi que toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison
- les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons
- les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils pourront être utilisés pendant la floraison, mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- amitraze
- bacillus thuringiensis
- binapacryl
- bromophos
- bromopropylate
- chinométhionate
- cyhéxatin
- dialiphos
- dicofol
- diéthion
- diflubenzuron
- endosulfan
- fenbutatin oxyde
- phosalone
- polychlorocamphane
- pyrimicarbe
- pyréthrines synergisées *
- roténone
- tétradifon
- tétrasul
- toxaphène

* Les pyréthrinoïdes de synthèse sont dangereux pour les abeilles.

PETITS FRUITS

ANTHRACNOSE SUR CASSISSIER, GROSEILLIER : En année favorable cette maladie peut être préjudiciable aux petits fruits en entraînant une chute prématurée des feuilles, les baies mal alimentées mûrissant alors difficilement. Le champignon hiverne dans les feuilles tombées à terre et les ascospores assurent la réinfection au printemps. On conseille de traiter avant et après floraison avec des produits cupriques à 150 g./hl ou les organo-cupriques , le mancozèbe à 160 g. (Dithane M 45, Sandozèbe) ou le manèbe à 160 g. (nombreuses spécialités). Une dernière application est recommandée après la cueillette.

PUCERONS JAUNES : Les boursouflures rouges caractéristiques des attaques de pucerons jaunes sont dès à présent visibles sur les premières feuilles dépliées des cassissiers et groseilliers.
Sur cassissiers avant floraison employer de préférence un systémique : diméthoate 30 g/hl (Perfektion, Daphène, Rogor) ; formothion 40 g/hl (Anthio fort) ; ométhoate 60 g/hl (Folimate) ; oxydéméton méthyl 25 g/hl (Métasystémox, Anthonox) ; vamidothion 50 g/hl (Kilval, Sépaphid)

P125

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Les conditions météorologiques du 27 mars au 2 avril ont permis les premières contaminations (nombreuses projections d'ascospores observées à la Station).
Aussi il y a lieu :-pour les variétés tardives d'intervenir dès le stade C 3 - D
-pour les autres variétés d'assurer le renouvellement de la protection dès que celle-ci deviendra insuffisante et chaque fois que des pluies cumulées auront atteint 20 à 25 millimètres.

Le renouvellement après des pluies importantes n'est pas nécessaire avec les benzimidazoles qui ont des propriétés systémiques et sont à l'abri du lessivage après pénétration. Mais l'utilisation en traitements répétés de ces produits ainsi que de la doguadine est déconseillée, des souches résistantes risquant d'apparaître rapidement.

CLASSIFICATION PAR FAMILLES CHIMIQUES
DES FONGICIDES HOMOLOGUES OU EN AUTORISATION CONTRE LES TAVELURES

	Matière active : g./hl		Spécialités
benzimidazoles	bénomyl	30	Benlate
	carbendazime	30	Bavistine, Sandomil, Dérosal, Daryline, Véréor
	thiophanate méthyl	70	Pelt 44
dithiocarbamates	carbatène	200	Trioneb
	mancozèbe	160	Dithane M 45, Sandozèbe
	manèbe	160	Dithane M 22, Malinèbe, Remasan,...
	propinèbe	200	Antracol
	thirame	200	Pomarsol, Thirbane, Thirasan,...
	zinèbe	200	Phynèbe, Sepineb 80, Dithane Z 78,...
	zirame	180	Pomarsol Z, Carbazinc, Sepilate,...
guanidine	doguadine	70	Melprex, Dodinal
phtalimides	captafol	100	Difosan, Orthodifolatan
	captane	150	Phytocape, Ugécap, Captanol,...
	folpel	100	Acryptane, Mollona, Folpax, Phaltocide,...
quinone	dithianon	50	Delan
quinoléine	oxyquinoléate de Cu	80	Quinolate 400
sulfamides	tolylfluanide	75	Méthyleuparène
f. minéraux	cuivre	250	nombreuses spécialités
	soufre micronisé	600	" "

Sont aussi homologuées des spécialités associant plusieurs fongicides anti-tavelures.
En ce qui concerne les actions secondaires des produits sur les acariens rappelons le rôle freinateur de : mancozèbe, propinèbe, manèbe,...
bénomyl, méthylthiophanate

mais plus ou moins favorisant de :
captane, captafol, dithianon
thirame, zirame, soufre mouillable, cuivre

OIDIUM DU POMMIER : Le champignon hiverne sous les écailles des bourgeons et reprend son évolution dès le débourrement (premières pousses oïdiées déjà observées). Il faut donc entreprendre la lutte précocement sur toutes les variétés sensibles (stade D/E). Parallèlement aux traitements il est recommandé d'éliminer les pousses oïdiées dès leur apparition au printemps

PRODUITS HOMOLOGUES ET EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE

Produits	Matières actives	g./hl	Spécialités
	bénomyl	30	Benlate
	binapacryl	50	Ambox 50
	bupirimate	15	Nimrod
	chinométhionate	7,5	Morestan
	dinocap	25	Karathane, Capoïd 25, Sovicap
	ditalimphos	40	Laptran, Plondrel
	nitrotal isopropyl + soufre	42 + 133	Kumulan
	pyrazophos	30	Afugan
	soufre micronisé	600	Nombreuses spécialités
	" poudrage	-	" "
	thiophanate méthyl	70	Pelt 44
	triadimefon	5	Bayleton
	triforine	33,3	Saprol
ASSOCIATIONS UTILISABLES CONTRE TAVELURES + OIDIUM	captane + ditalimphos	100 + 40	Loncap
	captane + triadimefon	150 + 5	Bayleton CA 75
	folpel + dinocap	100 + 25	Biofol, Folcap
	mancozèbe + dinocap		Dikar F
	zirame + soufre	180 + 300	Microzir 30
	tolylfluanide + triadimefon	75 + 3,75	Bayleton ME

En raison des risques de phytotoxicité éviter les soufres mouillables après floraison sur variétés sensibles : Delicious rouges, Cox orange, Reinette du Canada,... et ne pas employer le bénomyl durant 5 semaines après pleine floraison sur variétés sensibles à la rugosité. Rappelons que les benzimidazoles et les soufres sont également efficaces contre les tavelures, que binapacryl et chinométhionate sont homologués contre les acariens des arbres fruitiers et que dinocap - triforine ont une action freinatrice sur araignées rouges. Outre les benzimidazoles les fongicides suivants : pyrazophos, triadimefon, triforine, qui ont la propriété de pénétrer rapidement dans les organes verts, échappent au lessivage et n'ont donc pas à être renouvelés après les pluies.

MONILIA LAXA SUR CERISIER, PRUNIER, PECHER, COGNASSIER : Au printemps ce champignon contamine les fleurs, bouquets de mai et nouvelles pousses avant d'atteindre les jeunes fruits. Les traitements doivent protéger toute la période de floraison (renouvellement si nécessaire) . On pourra utiliser l'un des produits suivants :

- bénomyl : 30 g. matière active/hl (Benlate)
- carbendazime : 30 g. (Bavistine,...)
- thiophanate méthyle : 70 g. (Pelt 44)
- iprodione : 75 g. (Rovral) sur pêcher
- folpel : 100 g. (Acryptane, Phaltocide,...)
- mancozèbe : 160 g. (Dithane M 45, Sandozèbe)
- thirame : 200 g. (Pomarsol, Thirasan,...)

(folpel, mancozèbe, thirame :) efficace aussi sur Gnomonia

CHENILLES DEFOLIATRICES : Diverses chenilles peuvent être observées au printemps. Signalons les Cheimatobies dont les chenilles arpenteuses (à tête verte et corps jaunâtre) sont faciles à identifier dans les boutons floraux perforés, puis sur les feuilles rongées avec de larges perforations. Mentionnons aussi les Hyponomeutes qui vivent en mineuses des feuilles au début du printemps puis confectionnent des nids soyeux dans lesquels elles dévorent le feuillage. Intervenir dès la découverte des jeunes chenilles avec une spécialité à base de Bacillus Thuringiensis (Dipel, Bactospéine, Thuricide) ou phosalone 60 g. m.a./hl (Zolone,...), trichlorfon 100 g. (Dipterex), méthidathion 30 g. (Ultracide), etc...

PUCERONS :(Toutes espèces fruitières) Surveiller les vergers et intervenir si nécessaire et avec un aphicide non toxique pour les abeilles pendant la floraison :

- bromophos : 50 g. m.a./hl (Nexion, Sovinexion, Rhodianex)
- dialiphos : 75 g. " " (Torak)
- diéthion : 100 g. " " (Rhodocide)
- endosulfan : 60 g. " " (Thiodane, Insectophène, Agrophyte)
- phosalone : 60 g. " " (Zolone, Azofène)
- pyrimicarbe : 37,5 g." " (Pirimor G)

P 126

CULTURES LÉGUMIÈRES

DESHERBAGE DE LA POMME DE TERRE : En cultures de primeurs on peut utiliser avant levée, du linuron à 500 g./ha (demi-dose) : Sarclex, Linurex, Désherbant L 50,...
En cultures normales on peut aussi conseiller en pré-levée :
- monolinuron : 1 000 g. (Aresin PM) ; - métribuzine : 700 g. (Sencoral)
- métobromuron : 2 000 g. (Patoran) ; - terbutryne : 200 g. (Igrane)

et les associations de : linuron avec monalide, monolinuron, terbacile
monolinuron + dichlobénil
métobromuron + terbutryne

SEPTORIOSE DU CELERI : Pour éviter la propagation du champignon Septoria apiicola il faut assurer une protection parfaite des pépinières puis des plantations avec l'un des fongicides suivants : cuivre : 250 g./hl, oxyquinoléate de cuivre : 60 g. (Quinolate 400) , bénomyl 40 g. (Benlate), carbendazime : 40 g. (BAvistine,...), carbatène + manèbe : 40 g. + 120 g. (Organil 66), captafol : 160 g. (Difosan FLO, Orthodifolatan), mancozèbe : 160 g. (Dithane M 45, Sandozèbe), manèbe : 160 g., propinèbe : 210 g. (Antracol), thiophanate méthyl : 70g.(Pelt 44)

LUTTE CONTRE LES ALEURODES EN SERRE : Le piégeage peut constituer une méthode de lutte contre les aleurodes (mouches blanches) à condition de disposer d'un nombre suffisant de panneaux attractifs (jaune "bouton d'or") englués. Dans le commerce on peut trouver dès à présent des panneaux chromo-attractifs (Soveurode de SOVILO) avec les notices d'utilisation : mises en place, densité, disposition des pièges, bombes de glu, etc...

C É R É A L E S

- ORGE D'HIVER ET ESCOURGEON -

La *RHYNCHOSPORIOSE* est notée dans toutes les parcelles du réseau sur les feuilles les plus âgées. On observe aussi un début d'évolution sur les jeunes feuilles.

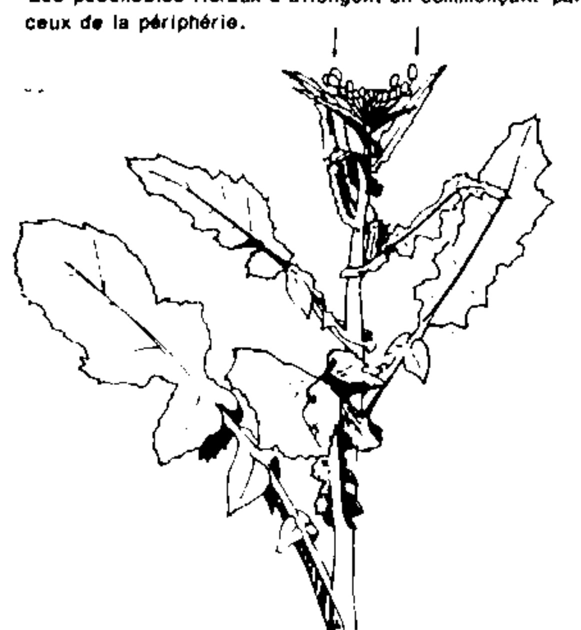
Le *PIETIN VERSE* est faiblement observé.

Compte tenu du stade des cultures (fin redressement à tout début montaison) et des conditions météorologiques, il est prématuré d'intervenir.

- BLE D'HIVER -

Les cultures atteignent en général le stade "fin redressement" à "premier noeud" pour les plus précoces. Les symptômes de *PIETIN VERSE* sont fréquents et souvent importants, notamment sur les semis précoces (courant octobre) et les blés de seconde paille.
Pour une intervention éventuelle, se reporter à notre bulletin n° 182 du 20 mars 1980.

C O L Z A



MELIGETHES : Les conditions météorologiques de la semaine écoulée n'ont pas été favorables au vol de ces insectes. Les captures sont restées très faibles. Cependant la végétation a évolué. Les parcelles observées vont du stade D 2 (inflorescence principale dégagée, boutons accolés, inflorescences secondaires visibles) à E (boutons séparés, les pédoncules s'allongent en commençant par ceux de la périphérie). Comme nous vous l'avions conseillé dans notre précédent bulletin, il est nécessaire de dénombrer les méligèthes en les comptant sur une cinquantaine de pieds pris au hasard de la parcelle.
Les seuils d'intervention sont :
- 1 méligèthe par pied au stade D 1 - D2 : boutons accolés
- 2 à 3 méligèthes par pied au stade E : boutons séparés

Se reporter à notre bulletin n° 183 du 28 mars pour les principales matières actives préconisées.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

Inscription à la Commission PAritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.